

AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Action n°5.3

Accompagnement des particuliers dans la réduction de la vulnérabilité des logements en zone inondable

Priorité forte	Objectif	
Lien avec stratégie : OS : 3 OO : 3.2	Poursuivre la démarche de réduction de la vulnérabilité de l'habitat individuel existant, et accompagner les particuliers volontaires au dépôt du dossier de subventions et à la réalisation des travaux.	
Localisation		
Tout le périmètre du PAPI		
Description		

Contexte :

Le diagnostic des risques réalisé à l'échelle de l'ensemble du territoire dans le cadre de l'élaboration du présent programme indique :

- qu'**environ 50 000 logements sont situés en zone inondable pour la crue exceptionnelle de référence et environ 3 000 pour le scénario « fréquent »** ;
- **dont environ 15 000 logements individuels (1 800 pour le scénario fréquent)**. Les maisons de plain-pied correspondent à un peu plus de la moitié des logements individuels exposés.

De nombreux logements sont également exposés aux risques liés aux inondations par ruissellement en cas d'épisode de pluie exceptionnel (plusieurs dizaines de milliers), mais leur décompte exact n'est pas connu à la date d'élaboration du programme.

Au cours du PAPI d'intention (2021-2025), plusieurs aménagements ont été étudiés pour permettre de réduire l'ampleur et la fréquence des inondations par débordement de cours d'eau sur les secteurs les plus sensibles. **En considérant la réalisation de l'ensemble des travaux envisagés dans le PAPI « complet » (2026-2031), il restera encore au minimum 800 logements individuels exposés pour le scénario « fréquent »** et de l'ordre de 10 000 pour la crue exceptionnelle de référence.

Des solutions de réduction de la vulnérabilité des logements peuvent être mises en place pour augmenter la sécurité des habitants, réduire les dommages et raccourcir les délais de retour à la normale : création d'une zone refuge, surélévation des équipements et objets sensibles, utilisation de matériaux peu sensibles à l'eau, obstruction des entrées d'eau avec des batardeaux ou clapets...

Ces mesures sont à mettre en place en priorité pour les logements ne bénéficiant pas de solutions de protection collectives. Néanmoins, la mise en place de ces mesures est également encouragée pour les bâtiments existants bénéficiant de protections collectives, car celles-ci ne seront jamais totalement infaillibles.

Au cours du PAPI d'intention (2021-2025), une démarche d'accompagnement a été initiée :

- **Communications générales :**

- Pages dédiées à la présentation des mesures de réduction de la vulnérabilité des logements et de leurs habitants, à retrouver dans la rubrique « Se préparer » du site web www.inondations-agglo-toulousaine.fr ;
- Production d'un dépliant d'informations présentant ces mesures de façon synthétique, mis à disposition à l'accueil de certaines Mairies, distribués lors d'événements grand public et accessibles depuis la rubrique « Ressources » du même site web ;
- Production de supports (affiches A3) utilisés pour échanger avec les particuliers à l'occasion d'événements grand public.
- **Communications et accompagnements ciblés :**
 - Production d'un flyer présentant le déroulement d'un diagnostic et les modalités pratiques (distribué par boîtage dans les quartiers ciblés) ;
 - Réalisation d'une réunion-publique à Roquettes ;
 - Réalisation de premières campagnes de diagnostics de vulnérabilité et d'accompagnements post-diagnostic, sur les secteurs prioritaires.

Contenu de l'action :

Dans la continuité de la démarche initiée au cours du PAPI d'intention, les actions réalisées seront les suivantes :

- **Communication :** actualisation des supports produits au cours du PAPI d'intention, nouvelles distributions, réalisation d'actions de communication digitales et, dans les secteurs prioritaires pour la réalisation des diagnostics, réalisation de réunions publiques ;
- **Campagnes de diagnostics :**
 - Objectif de réalisation de 400 diagnostics
 - Objectif de réalisation de 60 accompagnements post-diagnostic

Les diagnostics comprennent l'analyse d'un scénario d'inondation de référence et d'un à deux scénarios complémentaires (ruissellement et/ou crue inférieure à la crue de référence), l'identification des vulnérabilités, la proposition de mesures techniques et organisationnelles détaillées et personnalisées. Le diagnostic se solde avec la remise d'un rapport personnalisé. Il sera accompagné d'une présentation des dispositifs de subvention pour la mise en œuvre des mesures obligatoires des PPRI (Fonds Barnier) et un point sur la gestion de crise et le retour à la normale devra être effectué (présentation d'un Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) par exemple).

Conditions d'éligibilité et de priorisation :

- Habitations individuelles uniquement ;
- En priorité les habitations ne bénéficiant pas de protection collective existante ou projetée à moyen-terme ;
- En premier lieu celles exposées aux inondations par débordement de cours d'eau dès le scénario de crue « fréquent » ou soumises à un risque élevé pour la crue de référence ;
- Les logements exposés uniquement aux inondations par ruissellement pourront également être éligibles sous certaines conditions, en cours de définition avec les services de l'État ;
- Des critères plus spécifiques tels que la hauteur d'eau dans le logement et la présence ou non d'un étage pourront également être utilisés en cas de besoin.

Pilotage de l'action



Maître d'ouvrage : Groupement structures GEMAPI – Mandataire : Toulouse Métropole

Acteurs associés : Communes et EPCI concernés, Propriétaires et Locataires, DDT, Région

Échéancier prévisionnel

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise à jour outils sensibilisation						
Démarchages et diagnostics						

Plan de financement**Coût total :****333 333 € HT****400 000 € TTC**

	Entité	Assiette	Taux	Part du coût TTC
Financement prévisionnel	Maître d'ouvrage		-	120 000
	État - FPRNM	400 000	50 %	200 000
	Région Occitanie	400 000	20 %	80 000

Hypothèses de chiffrage**Chiffrage encore en cours de définition**

- Estimation du prix unitaire du diagnostic (y compris remise du rapport) : ≈ 800 € HT, soit, pour la réalisation de 400 diagnostics : 320 000€ HT
- Estimation du prix unitaire d'un accompagnement post-diagnostic : ≈ 300 € HT, soit pour la réalisation de 60 accompagnements post-diagnostic : 18 000€ HT
- Campagne de communication : 15 000 € HT (inclus des interventions du prestataire dans certaines réunions publiques et la mise à jour des supports existants nécessitant une prestation externe).

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de volontaires identifiés, nombre de diagnostics réalisés, nombres de dossiers déposés.

Autres actions en lien

PAPI : action 1.B2 (Sensibilisation tous publics), action 5.3 bis (travaux de réduction de la vulnérabilité des logements), action 5.1 (Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités économiques), action 5.4 (Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des établissements publics)

Documents de référence**À compléter**